



# INTÉRÊT POUR LES PROFESSIONNELLS DU TERRITOIRE



## QUELS ATOUTS POUR VOUS ?

- Appui clinique spécialisé pour le suivi des maladies chroniques
- Allègement du temps médical et infirmier
- Meilleure coordination interprofessionnelle
- Partage d'informations structuré et sécurisé
- Parcours de soins plus lisible et fluide pour le patient

## MODALITÉS D'ORIENTATION

- Orientation possible pour :
  - > un suivi régulier
  - > un bilan ponctuel
  - > un acte ciblé, sans engagement de suivi

## PRISE EN CHARGE

- Actes pris en charge par l'Assurance Maladie (forfait IPA)
- Aucune avance de frais pour le patient



**CPTS du Canton vert :**  
Renforcer la coordination  
des soins au service des  
professionnels et des patients



**LA CPTS  
DU  
CANTON  
VERT  
RENFORCE  
SON  
OFFRE DE  
SOINS**

**ENSEMBLE**   
POUR VOTRE SANTÉ

**Un Infirmier en Pratique Avancée (IPA)**  
spécialisé en maladies chroniques stabilisées  
au service des professionnels de santé

**Une prise en charge coordonnée, sécurisée et de proximité**  
pour optimiser le suivi des patients, ainsi que leur qualité de vie,  
en coordination étroite avec les professionnels du territoire.

**CPTS du Canton Vert : 06 24 55 32 06**  
cpts-cantonvert.fr • secretariat@cpts-cantonvert.fr



# Qu'est ce qu'un

# IPA?



## UN PARTENAIRE DE SOINS POUR

- les IDE,
- les kinésithérapeutes
- les médecins

L'**Infirmier en Pratique Avancée (IPA)** est un infirmier diplômé d'un master universitaire, disposant de compétences cliniques approfondies.

Il exerce dans un cadre réglementé, en collaboration étroite avec le médecin traitant, et en complémentarité des infirmiers et des kinésithérapeutes.



## Patients pouvant être orientés vers l'IPA

### CRITÈRES GÉNÉRAUX :

- Patients adultes (≥ 18 ans)
- Pathologie chronique diagnostiquée et stabilisée
- Accord du patient

### PATHOLOGIES CONCERNÉES

- **Cardiovasculaires** : diabète, HTA, dyslipidémie, cardiopathies, artériopathies
- **Respiratoires** : BPCO, asthme, sevrage tabagique
- **Neurologiques** : post-AVC, Parkinson, Alzheimer et autres démences, épilepsie
- **Poly-pathologies en soins primaires** (selon protocoles définis avec le médecin)



# SES MISSIONS

# COMMENT INTERVIENT-IL ?

## RÔLE CLINIQUE ET COORDINATION

- Évaluation clinique globale (anamnèse, examen clinique)
- Suivi régulier des patients chroniques stabilisés
- Surveillance des paramètres cliniques et biologiques
- Renouvellement d'ordonnances, primo-prescription et ajustement thérapeutique dans le cadre réglementaire
- **Prévention** : vaccinations, dépistages, repérage des complications
- **Prescription** : imagerie, bilan sanguin, bons de transport, arrêts maladie, ...



## ORGANISATION DU SUIVI

- **Consultation initiale IPA** : évaluation globale et élaboration du plan de soins
- **Consultations de suivi** : fréquence adaptée à la pathologie
- Compte-rendu systématique adressé au médecin traitant
- Réorientation médicale en cas d'instabilité ou de situation complexe

